



LES NOUVELLES DE

CHANONAT

BULLETIN MUNICIPAL N°91

JUIN 2022





SOMMAIRE

ÉTAT-CIVIL 4

VIE MUNICIPALE

- Chemin de Rizolles à Jussat 5
- Police municipale voire rurale 5
- Les eaux pluviales au lotissement
« Les Fessas » 6
- Bâtiment périscolaire, multi activités 7
- Le gros matériel des services techniques est
arrivé ! 9
- DICRIM PCS 9
- Retour sur les décisions du Conseil municipal
de Chanonat 10
- Un engagement citoyen : sapeur-pompier
volontaire 12
- Exposition sur la seconde guerre mondiale
à Jussat 13
- Commémoration du 8 mai 1945 13
- Tradition démocratique respectée 14
- La médiathèque intercommunale
Jacques Delille 15

SCOLARITÉ ET JEUNESSE

- Groupe scolaire public de Chanonat 16
- Fête foraine API 17

SOCIAL

- Noël des aînés 18
- Accueil famille ukrainienne 18

PATRIMOINE

- Il faut connaître « hier » pour mieux saisir
« aujourd'hui » et construire « demain » 19

INFOS PRATIQUES

- Non au brûlage des déchets verts ! 20
- « Pile ici » pour consommer plus court 21
- Plus de droits pour vos données ! 22
- Limitez vos usages de l'eau ! 23

VIE ASSOCIATIVE

- Aide aux devoirs 24
- Comité des fêtes 24
- Des concerts pour l'Ukraine 25
- Association des Parents d'élèves
Chanonat-Varennes-Jussat 26
- La Chanonatoise 27
- Pitchou Rencontres 28
- Saison culturelle départementale 2022/2023 29

INSTANCES EXTRAS-COMMUNALES

- Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme : quelques
informations impactant la commune 30
- Le classement de la montagne de la Serre, le
plan paysage et Chanonat 32

TRIBUNE LIBRE 35



JULIEN BRUNHES
Maire de Chanonat

Chers habitant.e.s de la commune,

Il semblerait bien cette fois que la crise Covid soit bel et bien derrière nous ! Mais à peine chasse-t-on une crise qu'une suivante arrive, car à l'heure où je vous écris ces quelques lignes, 3 mois d'une guerre se sont déjà écoulés, 3 mois de souffrance, de douleurs, d'images insoutenables, de barbarie, ici, sous nos yeux, tout près, aux portes de l'Europe.

Actualité mondiale qui a donné cette année une résonance particulière lors de la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Une guerre asymétrique, des chars russes entrant en Ukraine. Kiev, Marioupol et son théâtre sous les bombes...

Des familles, au son des sirènes, avec enfants fuyant les bombardements, par centaines de milliers. Les civils combattant aux côtés des soldats ukrainiens avec un courage, une bravoure et une abnégation inouïs, pour défendre leur ville et leur pays, des images d'enfants dans des caves rappelant 1940 au 21^e siècle.

Le président Volodymyr Zelensky qui se révèle aux yeux du monde entier comme un véritable chef de guerre.

Une grande diplomatie ne se fait pas sans rapport de force. La France a pris position pour une guerre, non contre un peuple mais contre un régime et je cite notre président fraîchement réélu « Cette guerre est le fruit d'un esprit de revanche nourri par une lecture révisionniste de l'histoire de l'Europe ».

Avec le retour de la guerre en Ukraine, reviennent la peur mais aussi le courage qui pousse à s'engager dans l'action malgré le risque encouru. Ce vrai courage alors que la vie même est en jeu, le peuple ukrainien le vit dans un absolu instinct de survie.

L'Ukraine est attaquée de la manière la plus odieuse qui soit, sa souveraineté piétinée par la seule volonté d'un vrai despote. Et le peuple ukrainien, en résistant de toutes ses forces contre l'envahisseur, donne à Vladimir Poutine, mais aussi à nous tous,

une immense leçon : il nous rappelle que la démocratie et la liberté de choisir sa destinée ne sont pas un acquis, là même sur notre sol européen.

La résistance des Ukrainiens force l'admiration du monde entier.

A l'instar de beaucoup d'autres communes de France, les habitants des villages de Chanonat, Jussat et Varennes ont su faire preuve d'une solidarité exemplaire, je les en félicite et je les en remercie !

Cette solidarité s'est manifestée, déclinée de plusieurs façons, via un tissu associatif dense autour de l'organisation d'une soirée concert qui a rassemblé plus de 400 personnes, et j'en profite pour remercier la nouvelle équipe en charge des festivités au château de la Batisse, mais aussi par un élan de générosité exprimé par des dons multiples.

Un comité de pilotage a ainsi été monté pour réfléchir comment, avec nos moyens, nous pourrions accueillir une ou deux familles à l'ancienne école de Jussat. Suite à une grande mobilisation, le foyer est maintenant prêt et nous avons quelques pistes en étroite collaboration avec les services de la Préfecture.

Le mois de mars a également vu une élection présidentielle tronquée pour certains, au regard de cette actualité brûlante et oppressante, asphyxiant malheureusement des sujets majeurs préoccupant les Français, des sujets du quotidien, importants et vitaux pour la plupart d'entre nous et que j'espère les prochaines élections législatives permettront de poursuivre l'amélioration de notre société blessée et en mal de vivre.

Notre budget pour l'année en cours a été voté en avril dernier. Vous trouverez ci-après le détail des arbitrages réalisés avec, toujours en tête, la volonté d'essayer de satisfaire le plus grand nombre.

Avant de vous quitter, sachez que j'ai chaque jour à l'esprit la volonté de servir mais surtout d'être à l'écoute.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique.

Comme au premier jour, je reste plus que jamais déterminé à œuvrer pour le développement équilibré et harmonieux de notre commune.

Je vous souhaite un bel été !

Votre Maire



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

HADDANI Ayman, Chanonat, le 29 novembre 2021

CUBIZOLLES Chloé, Jussat, le 8 janvier 2022

PLANEIX Aaron, Chanonat, le 17 janvier 2022

PERRIER VARALDO Anaé, Jussat, le 9 février 2022

SERRA Antonin, Chanonat, le 12 avril 2022

LAUSSAC Clémence, Chanonat, le 22 avril 2022

GUERIN Julie, Varennes, le 31 mai 2022

MARIAGES

CHARLIER Christian et JAREM-KO Hélène, Chanonat, le 5 février 2022

BOISSAT Jean-Luc et COPÉRÉ Elsa, Chanonat, le 16 avril 2022

RODRIGUES Alexandre et CLAVILLIER Jennifer, Jussat, le 28 mai 2022

DÉCÈS

TOUZAC Christian, Chanonat, le 24 décembre 2021

VIGNAL Fabrice, Chanonat, le 23 janvier 2022

DE LIMA José, Jussat, le 26 mars 2022

GUILLAUME Marie-Paule veuve CELARIER, Chanonat, le 30 mars 2022



Mariage de Christian et Hélène



Mariage de Alexandre et Jennifer

CHEMIN DE RIZOLLES À JUSSAT



Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune de Chanonat, il est prévu de refaire à neuf le chemin de Rizolles à Jussat (cf. plan ci-dessus). « Refaire à neuf » signifie l'enfouissement des réseaux secs, la rénovation de l'éclairage public, la mise en conformité des réseaux humides ainsi

que le renforcement et la rénovation de la voie communale sans oublier le traitement des eaux de ruissellement et l'aménagement des bas-côtés.

S'agissant de la rénovation des structures et revêtements de la chaussée, il est prévu de consulter les riverains par voie d'un questionnaire aux fins de recueillir leurs souhaits en matière d'aménagement de la voirie comme de ses bas-côtés.

Il est prévu de réaliser ces travaux conséquents en 2 phases :

- La phase 1 en 2024 pour le traitement de tous les réseaux.
- La phase 2 en 2025 pour la réalisation de la chaussée et de ses accotements.

POLICE MUNICIPALE VOIRE RURALE

Si le dossier avance, il est loin d'être un « long fleuve tranquille ». En effet, un article du journal « La Montagne », en date du 17 janvier 2022, concernant l'embauche d'un policier rural (garde champêtre) au service des 5 communes d'AUTHEZAT, COUDES, NESCHERS, MONTPEYROUX et PLAUZAT a rebattu quelque peu les cartes de notre projet avec LE CREST.

Il est apparu que les prérogatives d'un policier rural répondaient mieux à nos attentes dans la mesure où, en plus des fonctions génériques de policier municipal, il pouvait également assumer celles de garde-chasse, garde-pêche et des bois. De plus, plusieurs communes de l'ex-communauté de communes « LES CHEIRES » ont émis le souhait de s'associer à notre réflexion et de faire partie du projet. Il s'agit des communes d'AYDAT (mais uniquement pendant les 5 mois touristiques), SAINT-AMANT-TALLENDE, SAINT-SATURNIN et TALLENDE.

Au regard, des besoins exprimés par chacune des communes concernées (les nouvelles issues des Cheires auxquelles il faut ajouter Chanonat et Le Crest) et des missions qu'elles souhaiteraient confier à une police rurale, le nombre de policiers nécessaire, pour cette nouvelle zone territoriale d'interventions, s'élèverait à deux dont un seul serait à recruter, SAINT-AMANT-TALLENDE en possédant déjà un.

S'est posée ensuite la question des modalités de mise en commun de ces policiers ruraux entre les communes parties prenantes. La solution se fondant sur un syndicat (à créer), pour la mise en commun d'agents, a très vite été écartée en raison des contraintes fortes de gestion qu'elle génère. La solution qui semble se dégager, et qui fait revenir la commune de LA ROCHE BLANCHE au cœur du dispositif, est celle de la mise en commun d'agents par convention entre communes.

Si cette dernière hypothèse se concrétise, une fois que toutes les difficultés administratives, matérielles et financières auront été levées, l'installation d'une police rurale (avec 3 agents dont celui de LA ROCHE BLANCHE) sur le territoire des communes associées pourrait être effective **courant le 1^{er} semestre 2023**.





LES EAUX PLUVIALES AU LOTISSEMENT « LES FESSAS »



S'agissant du nouveau lotissement « Les Fessas », encadré par le chemin du Cheix et celui des treize Boules à Chanonat, s'élève sur chacun des 19 lots une construction neuve. Le lotissement se situe en partie basse du versant Est du Puy de Cimard, zone exposée aux eaux de ruissellement.

C'est pourquoi, dans un souci de prévention des inondations, des bassins de rétention ont été installés au point bas du lotissement aux fins de retenir les eaux de ruissellement de la voirie et des espaces communs. Quant aux eaux pluviales des lots, le règlement d'aménagement du lotissement précise qu'elles devront être retenues sur chacune des 19 parcelles, via un dispositif adéquat de stockage ayant un débit de fuite limité à 3 l/s, avant de rejoindre le réseau collectif du lotissement.

D'une manière générale et en tout état de cause, il est rappelé que **le permis de construire doit être conforme aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Quant aux modalités de gestion des eaux pluviales, le PLU indique, au chapitre « Déserte par les réseaux », que les aménagements réalisés doivent garantir l'infiltration ou la rétention des eaux pluviales sur le terrain de la construction et prévoir l'évacuation de l'excédent au réseau collecteur avec un débit défini.



BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE, MULTI ACTIVITÉS

Malgré certaines difficultés en termes de délai de livraison et de fin de travaux (chauffage, ventilation, écoulement des eaux de pluie...), depuis quelques mois maintenant, le bâtiment multi activités a ouvert ses portes aux différents acteurs.

Dans un premier temps, la cuisine et le restaurant scolaire ont été livrés pour la rentrée scolaire 2021-2022. Ces nouveaux espaces permettent la préparation des repas dans de meilleures conditions tout en respectant les normes sanitaires obligatoires. Ils facilitent la diversification des menus avec plus de préparation « maison ». La cantine accueille 100 à 125 enfants quotidiennement en un seul service.

Les enfants mangent tous en même temps et ont donc plus de temps. Il en est fini pour les plus grands d'attendre que les petits aient terminé leur repas avant de prendre le leur. Le problème du bruit constaté au début a été réglé grâce à l'intervention du personnel présent qui a su faire preuve de pédagogie. Maintenant les enfants apprécient leur nouvelle cantine.

Il en est de même pour les seniors qui souhaiteraient, lors d'un autre service, bénéficier de cette nouvelle infrastructure en vue de s'y restaurer également.

Dans un deuxième temps, le 6 octobre 2021, l'ou-

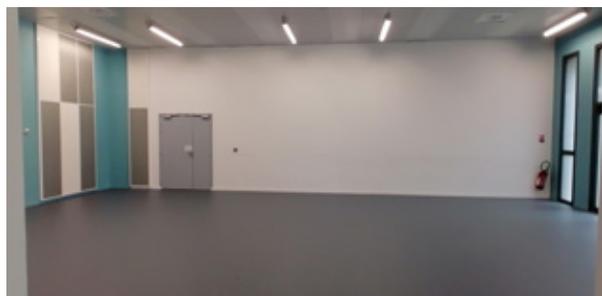


verture du tiers lieu, comme initialement prévu, est aujourd'hui opérationnel. La médiathèque intercommunale « **Jacques DELILLE** », l'une des 7 existant sur Mond'Arverne Communauté, s'y est installée ce qui a permis d'abandonner les anciens locaux de la cure (sise rue de la Mission) au profit d'une salle plus lumineuse, plus accueillante et accessible à tous y compris les personnes à mobilité réduite. Depuis, **la médiathèque reçoit la population un jour de plus par semaine**. Toutes les classes de l'école s'y rendent une fois par mois avec leur maître d'école selon un planning défini. De même les enfants de la garderie y sont invités un mardi par mois. En parallèle le relais assistants maternels (RAM) de Mond'Arverne Communauté accompagne les enfants pour des activités lecture.

Enfin, la salle d'activités « **Valéry GISCARD D'ESTAING** » est utilisée par les enfants de l'école pour principalement les activités sportives, la chorale et autres activités avec besoin d'espace.

L'activité Sonmudo y dispense ses cours et le RAM de Mond'Arverne Communauté l'utilise aussi pour leurs activités avec les enfants. **Cette salle est bien évidemment disponible pour toute association qui en fait la demande en fonction des disponibilités.**

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont permis l'appropriation du bâtiment dans les meilleures conditions possibles : bénévoles, professionnels, personnels de la commune, services techniques, élus.





LE GROS MATÉRIEL DES SERVICES TECHNIQUES EST ARRIVÉ !

Le Père Noël, qui a pris beaucoup de retard, a pu enfin livrer ses Gros colis aux Services Techniques à la très grande satisfaction des agents techniques communaux.

Ces nouveaux matériels, dont un tracteur pouvant être équipé d'un broyeur, d'une balayeuse et d'un godet, permettront d'améliorer la performance et surtout au personnel de travailler plus efficacement en toute sécurité au bénéfice des habitants de la Commune.

DICRIM PCS

La mise à jour du **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'est terminée en Décembre 2021. Il a été validé en Conseil Municipal le 9 Mars 2022. Il est accessible et consultable en mairie.

Actuellement, nous travaillons sur le **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde). Pour son élaboration, nous vous proposons 2 questionnaires, joints à ce Bulletin Municipal.

1. Répertorier les personnes en difficulté en cas de sinistre.
2. Répertorier les citoyens capables d'héberger des personnes sinistrées et recenser le matériel que vous pourriez mettre à disposition, en cas de sinistre.

Merci de retourner à la mairie ces fiches dûment remplies, dès que possible.

La mairie de Chanonat a souscrit un abonnement à « **Panneau-Pocket** » pour vous informer et vous alerter en cas de sinistre. Nous vous invitons à télécharger cette application. Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre la mairie.

CHANONAT

PUY-DE-DÔME
Auvergne


SÉISME


MOUVEMENT DE TERRAIN


INONDATION


FEU DE FORÊT


RADON


MÉTÉOROLOGIQUE


TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

En cas de danger ou d'alerte :

- 1. Abritez-Vous**
- 2. Ecoutez la radio**

Station France Bleu Pays d'Auvergne **102.5 FM**

3. Respectez les consignes

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

RETOUR SUR LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANONAT

Lors des précédentes réunions du Conseil Municipal, la municipalité a acté plusieurs décisions qui vont modifier quelques habitudes.

● CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2021



• Vente du bâtiment communal – L'ancienne Poste Rue Savaron à Chanonat

Le Conseil Municipal a approuvé la cession du bâtiment, d'une superficie de 37,51 m², qui abritait jadis les services de La Poste (aujourd'hui au n° 6 rue Savaron dans le village de Chanonat) au profit d'une habitante de la Commune. Le prix de vente a été fixé à 31 500,00 €.

● CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2021

• Organisation du temps de travail dans la collectivité.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. Au sein de la Commune, aucunes dérogations au temps de travail n'étaient appliquées. Le Conseil Municipal a approuvé la durée de travail au sein de la collectivité fixée à 1607 h et les garanties minimales s'y rattachant. Une autre délibération sera prise en 2022 après avis du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

● CONSEIL DU 26 JANVIER 2022

• Budget primitif - engagement du quart des dépenses d'investissement 2022.

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif, l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que le Maire peut être autorisé par le Conseil Municipal à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'ensemble de ces crédits sera ensuite repris dans le budget primitif de l'année 2022 lors de son adoption. L'assemblée a adopté à l'unanimité des membres présents la délibération.

OPÉRATIONS / ARTICLES BUDGÉTAIRES	CRÉDITS OUVERTS POUR 2022
Opération 161 – MATERIEL COMMUNAL	
Article 2182 – Matériel de transport (tracteur, broyeur, balayeuse)	47 368,00 €
Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique (serveur mairie, ordinateur école)	5 220,00 €
Sous-total dépenses opérations	52 588,00 €
TOTAL GENERAL	52 588,00 €

N.B : 1/4 des dépenses à ne pas dépasser (1 565 339,50/4) : 391 334,75 €

● CONSEIL DU 09 MARS 2022

• Convention financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG63 : réfection des lanternes capots plastiques en LED.

Dans le but de limiter la pollution lumineuse et de se conformer à la nouvelle réglementation en vigueur, une réfection globale des éclairages publics identifiés sur l'ensemble du territoire communal a été réalisée par le Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. Le Conseil a approuvé le financement d'un fonds de concours avec le Territoire d'Énergie à hauteur de 26 020,40 € pour cette opération qui interviendra en 2023.

• Convention financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG63 : réfection des lanternes boules et ballons fluo en LED.

Dans la même lignée, le Conseil a approuvé le financement d'un fonds de concours avec le Territoire d'Énergie à hauteur de 13 506,00 € pour le remplacement en 2022 des lanternes boules et ballons fluo en LED.

• Tarifs communaux 2022 : redevance pour occupation du domaine public.

L'occupation temporaire du domaine public communal repose sur un principe de non gratuité de

l'occupation de ce domaine. Le Conseil a adopté les tarifs suivants pour l'occupation du domaine public à des fins commerciales : 1,20 € l'installation par jour.

• Indemnité du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués : actualisation suite à démission d'un conseiller.

Démission de Mme Emmanuelle BASSOT, conseillère municipale déléguée à l'action sociale. Désignation par arrêté du Maire de Mme OLLIVIER Nicole, conseillère déléguée à l'action sociale et à la prévention des populations. Le tableau des indemnités a été approuvé par le Conseil Municipal.

• Centre communal d'action social C.C.A.S. - remplacement d'un membre élu du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration.

Suite à démission de Mme BASSOT, un nouveau membre du Conseil Municipal est désigné par le Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS : Madame Christiane AGUERRE.

• Approbation du D.I.C.R.I.M. - Document d'information sur les risques majeurs

Le D.I.C.R.I.M. a été approuvé par le Conseil Municipal. Il est consultable en mairie et disponible sur le site web de la Commune, onglet « urbanisme et aménagement - environnement ».

• Mise en place de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Les nouveaux tarifs sont consultables en mairie et sur le site web de la Commune onglet « urbanisme et aménagement - taxes ».

CATEGORIE	FORFAIT	COMMENTAIRE
Habitat individuel NEUF ou transformation d'un bâtiment en habitation	700,00 € 15,00 €	Pour 100 m ² Au-delà le m ²
Habitat individuel existant (suppression fosse septique)	350,00 €	Forfait
Extension supérieur à 15 m ²	15,00 €	Le m ²
Locaux commerciaux Bureaux et locaux professionnels	15,00 €	Le m ²
Piscine à plus de 40 m ³	20,00 €	Le m ³

• Approbation du règlement de service du Service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal a adopté le règlement de service du service public d'assainissement collectif. Le règlement est consultable en mairie et sur le site web de la Commune onglet « urbanisme et aménagement - taxes ».

• Appel à manifestation d'intérêt : candidature au projet SCOLA3é.

S'agissant du projet de rénovation de l'école élémentaire, l'assemblée délibérante a approuvé la candidature de la Commune au projet SCOLA3é (pilote par le Département 63 et l'ADUHME) permettant de bénéficier de nombreux atouts indispensables (mutualisation des études pré-opérationnelles en vue de réduire certains coûts d'ingénierie, accompagnement technique et administratif).





UN ENGAGEMENT CITOYEN : SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE... POURQUOI PAS VOUS ?

Le centre de secours de La Roche Blanche-Chanonat, c'est :

- 21 Sapeurs-Pompiers Volontaires dont 4 femmes,
- 148 interventions sur l'année 2021 dont 80% des interventions de secours à personne,
- 4 véhicules dont le véhicule de soutien logistique du département.

Le centre de secours couvre les communes de La Roche Blanche avec Gergovie et Noalhat ainsi que Chanonat avec ses 2 villages de Jussat et Varennes.

Sapeur-pompier volontaire :

- Des hommes et des femmes de toutes origines socioprofessionnelles ;
- Quelques heures par mois de disponibilités ;
- Une adaptation aux contraintes professionnelles et familiales ;
- Une activité indemnisée ;
- Un engagement toutes missions ou seules missions de secours à personnes.

Les conditions d'engagement :

- Avoir 16 ans minimum et 55 ans maximum ;
- Jouir des droits civiques et ne pas faire l'objet d'une condamnation ;
- Se trouver en situation régulière au regard du service national ;
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale.

Nous vous accompagnons dans votre démarche citoyenne. Rejoignez-nous.

Suivez-nous sur la page facebook : Amicale des sapeurs-pompiers La Roche Blanche/Chanonat
Contact : Lieutenant William LAUREAUX - 06.24.25.68.89

EXPOSITION SUR LA SECONDE GUERRE MONDIALE À JUSSAT



De la célébration du 8 mai 1945, anniversaire de la victoire des forces alliées sur le nazisme, une exposition réalisée par Alexandra ROLLET, prêtée par la FNDIPR (Fédération Nationale des Déportés et Internés Patriotes et Résistants) était présentée pendant une semaine dans la classe de l'ancienne école de Jussat. A l'initiative de Jean Claude ROUSSEL, fils

de résistant, et de Michel FAVIER, 12 panneaux présentait, avec textes et photos à l'appui, l'histoire de la seconde guerre mondiale, de la montée du nazisme au procès de Nuremberg. Le visiteur pouvait ainsi prendre pleinement la conscience d'une idéologie qui s'est répandue depuis son émergence en 1920 jusqu'à la création d'un parti en 1933, de deux camps de concentration et l'arrivée du chancelier, A. HITLER, après que son parti ait remporté les élections législatives de mars 1933. Nous connaissons tous la suite, le déclenchement en 1939 du 2nd conflit mondial. On ne peut qu'entendre en écho la résurgence de ces actes odieux à travers le conflit actuel aux portes de l'Europe. Près d'une centaine de personnes accompagnées parfois d'enfants ont, à travers ces panneaux très fournis, revisité l'histoire qu'il ne nous faut pas oublier et vis-à-vis de laquelle les plus anciens ont un devoir de transmission aux jeunes générations pour sauvegarder la paix.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



C'est sous un beau soleil printanier que s'est déroulé le 77^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale contre la barbarie du 3^{ème} Reich. Cette cérémonie résonnait d'autant plus fort dans les consciences qu'actuellement en Ukraine, c'est-à-dire à nos portes, se déroule une guerre « fratricide » qui réveille les vieux démons.

La cérémonie qui a débuté au monument aux morts de Chanonat s'est poursuivie devant celui de Jussat. Militaires, sapeurs-pompiers mais aussi chanonatois, souhaitant par leur présence s'associer à ce temps fort et ce moment de recueillement, ont assisté au dépôt des gerbes par Monsieur le Maire. La banda « Le Crest zi Orcet » qui a accompagné la cérémonie

a joué « Le Chant des partisans » et la traditionnelle Marseillaise.

La participation d'enfants siégeant au conseil municipal des jeunes a été particulièrement remarquée, eu égard au devoir de mémoire que les anciens ont envers **les jeunes générations, et appréciée au travers de leur lecture d'un texte émouvant rappelant les moments de vie que leurs aïeux ont dû endurer.**

A l'issue de la cérémonie était proposée, à ceux qui le souhaitaient, une exposition sur la seconde guerre mondiale « **de la montée du nazisme au procès de Nuremberg** », exposition qui se tenait dans la salle de classe de l'ex-école de Jussat.



TRADITION DÉMOCRATIQUE RESPECTÉE

Depuis 1965, en termes de participation, la Présidentielle est en France la reine des élections. Et Chanonat n'échappe pas à ce mouvement. Bien au contraire, il le bonifie. (En France, pour une telle élection, le score fut battu le 19 mai 1974 avec un taux record de 87,33 % et à ce jour inégalé).

- C'est ainsi que le dimanche 10 avril 2022, avec 12 candidats en présence, la participation s'est élevée à **85,22 % sur notre commune** (pour 73,69 % sur le plan national et 78,45 % dans le département du Puy de Dôme).
- Traditionnellement, lors du second tour, la participation est inférieure du seul fait que concourent les deux seuls finalistes. Néanmoins, alors que le taux national était de 71,99 % et celui du département 75,12 %, **notre commune** s'est distinguée avec une participation de **83,16 %**.

Cette tradition de « **beaucoup voter** », notre commune l'a toujours eue dans son ADN démocratique. Puisse t'elle la garder.

Il n'est pas inutile de rappeler la participation des Chanonatois lors des deux derniers scrutins :

- **Municipales du 15 mars 2020.**
Chanonat : 63,89 % (44,64 % au national)
- **Régionales/Départementales des 20 et 27 juin 2021.**
Chanonat : 44,45 % et 46,24 % (33,28 % et 34,69 % au national)

• **Législatives 2022.**

Une fois encore, notre commune s'est distinguée par une bonne participation en vue de l'élection de son député :

- le 12 juin, lors du premier tour, et avec 11 candidats, la **participation Chanonatoise** s'est élevée à **61,26 %** (contre 47,51 % au national, un taux historiquement bas sous la V^{ème} République)
- et **59,41 %**, le 19 juin à l'occasion du second tour (contre 46,23 % au national).

Si voter est un droit, n'oublions jamais que c'est également un devoir de citoyen.

Aussi, formons-nous le vœu ardent que cette démarche éminemment démocratique perdure, et tout particulièrement auprès des plus jeunes générations.

D'autant que sur notre commune, **nos trois villages possèdent chacun un bureau de vote**, ce qui matériellement facilite le vote.

Nous rappelons, ci-après, pour ceux qui ne les auraient pas notés, les lieux des 3 bureaux de vote :

- Bureau 1 : salle des Loisirs de Chanonat, route d'Opme.
- Bureau 2 : salle de classe de l'ex-école de Jussat.
- Bureau 3 : salle du Pitchou, route de Chanonat (RD 52).



LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE JACQUES DELILLE

Après l'ouverture, en octobre dernier, de la nouvelle médiathèque intercommunale Jacques DELILLE, une nouvelle vague d'adhérents a déferlé dans ces nouveaux locaux, plus accessibles. Depuis, nous avons une permanence supplémentaire le vendredi de 16h30 à 17h30.

A l'occasion de la visite des classes scolaires au mois de mai, les bénévoles Alexia et Suzanne ont organisé pour les plus grands, CM1-CM2, un jeu de piste littéraire ludique, à la recherche de documents avec énigmes afin de découvrir et de comprendre la classification décimale de Melvil DEWEY qui permet de ranger les documents par codes.

Les bénévoles vous accueillent les :

- Mercredis de 16h00 à 18h00 ;
- Vendredis de 16h30 à 17h30 ;
- Samedis de 10h30 à 12h00.

La médiathèque sera fermée pour les vacances d'été à partir du 7 juillet 2022.

Nous vous donnons rendez-vous pour sa réouverture le mercredi 7 septembre 2022. Dans l'attente, bonne lecture estivale à tous.



GRUPE SCOLAIRE PUBLIC DE CHANONAT

Les six classes se rendent une fois par mois à la médiathèque intercommunale pour emprunter des livres. L'équipe pédagogique remercie vivement les bénévoles qui accueillent les élèves et proposent différentes lectures.

Les quatre classes du CP au CM2 ont bénéficié d'un cycle de hand-ball avec une animatrice du comité départemental en janvier et février. C'était une prestation offerte.

Les trois classes du CE1 au CM2 ont profité d'un cycle d'escrime avec un animateur du Stade Clermontois, dans la salle Valérie Giscard d'Estaing, en mars et avril. Les coûts ont été pris en charge par la coopérative scolaire.

Les trois classes de PS au CP ont fait une classe-cirque durant cinq jours et ont pu présenter un spectacle devant les familles à la salle des Loisirs, en mai. La coopérative scolaire a payé cette activité.

Les niveaux CE1 et CE2 ont douze séances de piscine au bassin de Longues. La Commune assure les frais de déplacement ainsi que les entrées.

La classe des CE1-CE2 a travaillé durant l'année scolaire sur les petites bêtes. Elle a présenté diverses productions lors de la journée Exposciences à Clermont. Et la classe des CM1-CM2 a profité du transport pour visiter l'exposition et les différents stands proposés par les classes participantes.

La classe des PS-MS a travaillé sur le thème des ours. Elle a préparé un atelier en classe sur le nourrissage des ours et va se rendre au Parc Animalier d'Auvergne pour leur donner à manger. Les familles

ont participé à l'opération de parrainage pour la préservation des ours à lunettes. La classe recevra de ce fait une peluche ainsi qu'une fiche sur ces ours et aura son nom inscrit sur le panneau du Parc.

Les classes des MS-GS et CP iront au château de Randan pour exposer leurs différents travaux autour de l'art et la poésie, "pépites poétiques de petits poètes épatants", pour visiter les productions des autres classes et participer à des ateliers.

La classe des CE2-CM1 a travaillé sur les volcans, elle a fait des maquettes et va aux Puy de La Vache et Puy de Lassolas pour une sortie nature. La classe des CE1-CE2 profitera du bus pour aller au Puy de Vichatel.

La classe des CM1-CM2 a travaillé autour de la mythologie. Elle ira au Musée des Confluences à Lyon pour participer à des ateliers et visiter ce bâtiment particulier.

Les niveaux CM1 et CM2 ont participé à une demi-journée sur le maniement du vélo et les quelques règles indispensables à connaître pour rouler en sécurité, avec un gendarme.

Les CM2 auront un moment de formation sur les gestes qui sauvent, avec des pompiers. Et également un temps de mise en garde sur les risques des usages du numérique.

La classe des CM1-CM2 ira au collège de Ceyrat pour une visite des locaux et une réunion avec Madame la Principale. Les élèves profiteront de cette occasion pour manger au self du collège.





FÊTE FORAINE API

C'est fête foraine à l'école !

Le jeudi 12 mai, les élèves ont pu profiter d'un repas aux gourmandises festives réalisé par notre prestataire de restauration Api (cuisiniers d'auvergne). Le beau temps était avec nous et le repas s'est déroulé dans la cour, sous le chapiteau ou même dans l'herbe, tout près de la machine à pop-corn, des barbes à papa faites minutes et des hot dog.

Un moment pas comme les autres pour des enfants ravis de cette prestation !



NOËL DES AINÉS

Comme tous les ans, l'équipe du CCAS a distribué un panier gourmand aux personnes de 70 ans et plus qui avaient ce choix.

Suite aux conditions sanitaires, nous avons été contraints de décaler la date du repas au 9 avril 2022. 52 invités ont partagé ce moment convivial, animé par la troupe « Talons Résille ».

Le printemps étant arrivé, pour l'occasion, les œufs et les lapins de Pâques ont remplacé les papillotes.



ACCUEIL FAMILLE UKRAINIENNE

Dans le but d'accueillir des familles Ukrainiennes, la préfecture a recensé les éventuels logements disponibles dans les communes. La mairie de CHANONAT, qui a une tradition d'accueil pour avoir déjà accueilli à Jussat en 1979 la famille LAM, « rescapée » des boat-people, a mis à disposition le logement de fonction de l'ancien directeur du groupe scolaire chanonatois, logement situé dans le bâtiment de l'ex-école de JUSSAT.

De nombreux bénévoles, aidés par les membres du COPIL (groupe de travail du CCAS), ont aménagé

ce logement. Ils ont nettoyé, sécurisé et meublé les lieux. A ce jour, les locaux sont prêts à recevoir les familles que la préfecture nous proposera.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes ayant participé à ce mouvement de solidarité. Par l'intermédiaire de l'application « Panneau Pocket » nous vous informerons de l'arrivée de familles. En cas de besoins matériels (vêtements, alimentation, hygiène) nous serons peut-être amenés à vous solliciter à nouveau. Merci d'avance.

IL FAUT CONNAÎTRE « HIER » POUR MIEUX SAISIR « AUJOURD'HUI » ET CONSTRUIRE « DEMAIN »

Yves COPPENS



Conseil Municipal au complet en 1975 après les remplacements de Mrs Paul BOUSQUET, André GAUDRY et Jean MARTIN.

De bas en haut et de gauche à droite :

Rang du bas : Mme Léontine GAUDRY (Varennnes), Edmond GISCARD D'ESTAING, Pierre DE NEUFVILLE, maire, Jean VIGNÉ, adjoint, Mme Josée WATTRELOS.

Rang du haut : Christian WALKIEWIEZ, André GAUTHIER, Louis-Marcel BONJEAN, Jean VASSON, 1^{er} adjoint, (Jussat), Henri GAUTHIER (Jussat), Albert BELLEDENT (Varennnes), Georges SCHWEITZER (Birat) et Denis MOULIN.



NON AU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS !

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne **160 kg de déchets verts** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûlent**, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, bien que cette **pratique soit interdite** depuis de nombreuses années.

Des solutions alternatives individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement et simples à mettre en œuvre, existent pourtant tels que le compostage, le paillage ou encore l'apport en déchèterie.

BRÛLAGE, ATTENTION DANGER !

Outre les risques d'incendie qu'il génère et les troubles de voisinage causés par les odeurs et

la fumée, le brûlage des déchets verts ménagers contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air et nuit à l'environnement et à la santé.

7 t de particules fines sont émises chaque année à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole par le brûlage des déchets verts des particuliers et des activités agricoles, soit 1,2 % des émissions totales du territoire.

A titre indicatif et au niveau des rejets polluants, **50 kg de déchets verts brûlés équivaut à 13 000 km** parcourus avec un véhicule diesel récent (Source ATMO AuRA).

En effet, le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés, en particulier si les végétaux

sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes. Le brûlage des déchets émet également du monoxyde de carbone. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Ces émissions constituent un impact local fort sur les concentrations en particules pouvant engendrer des épisodes de pollution et ont des conséquences multiples sur :

- la santé des personnes à l'origine du feu et de la population environnante ;
- l'augmentation des risques d'incendie ;
- les milieux naturels, les cultures et les bâtiments (salissures, dégradations) ;
- la destruction de ressources (déchets verts) pour lesquelles il existe des solutions alternatives de valorisation (dépôt en déchèterie, composteurs, plateformes de broyage et de compostage...).

UNE PRATIQUE STRICTEMENT INTERDITE

Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise **l'interdiction permanente du brûlage** à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels **des déchets végétaux et non végétaux des particuliers.**

Cette pratique est passible d'une contravention de 450 €. Des arrêtés spécifiques sont pris par département pour réglementer les différentes modalités, en distinguant en général le cas des déchets verts ménagers et assimilés de celui des activités agricoles et forestières.

Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les déchets issus de l'entretien des jardins des ménages mais également des parcs et espaces verts des collectivités territoriales (feuilles mortes, déchets

d'entretien de massifs, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage...).

De même, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

DES ALTERNATIVES SIMPLES AU BRÛLAGE EXISTENT POUR TRANSFORMER SES DÉCHETS VERTS EN RESSOURCES

A travers des pratiques de jardinage naturel (culture d'espèces à croissance lente, tonte mulching, paillage, compostage...), il est possible de réduire et de valoriser ses déchets verts au sein même des jardins. Résidus de tontes, feuilles et branches ne sont alors plus des déchets à éliminer mais des ressources locales précieuses pour une gestion plus durable de nos espaces de vie.

Enfin, si vous n'avez pas la possibilité de réutiliser vos déchets verts dans votre jardin, déposez-les en déchèterie afin qu'ils puissent être valorisés en compost. Le niveau de particules qui pourraient être générées par le brûlage de végétaux est bien supérieur à celui du trajet. Quarante-cinq déchèteries sur le territoire du VALTOM accueillent les déchets verts des usagers (pour trouver une déchèterie près de chez, vous rendez-vous sur <https://www.valtom63.fr/pres-de-chez-moi>).

Le jardinage naturel et la réduction de vos déchets verts vous intéressent ?

Rendez-vous sur [valtom63.fr](https://www.valtom63.fr) pour plus d'infos.

« PILE ICI » POUR CONSOMMER PLUS COURT

Les consommateurs sont nombreux à revenir aux commerces de proximité. Mais encore faut-il les trouver, surtout en milieu rural. Pour les aider, deux Clermontois ont mis en commun leurs compétences afin de cartographier les commerçants implantés en zone rurale via un site et une appli, « Pile ici », centrés sur les communes de moins de 3.500 habitants.

La première commune française à avoir signé avec l'équipe de « Pile ici » est la nôtre, Chanonat.

Désormais, chacun peut donc accéder à cette cartographie et être alerté dès qu'il se trouve à proximité d'un commerçant pouvant l'intéresser.



Plus de droits pour vos données !

1 Des données à emporter !

Je peux récupérer les données que j'ai communiquées à une plate-forme et les transmettre à une autre (réseau social, fournisseur d'accès à internet, site de streaming, etc.)



2 Plus de transparence

Je bénéficie de plus de lisibilité sur ce qui est fait de mes données et j'exerce mes droits plus facilement (droit d'accès, droit de rectification).



3 Protection des mineurs

Les services en ligne doivent obtenir le consentement des parents des mineurs de moins de 15 ans avant leur inscription.



4 Guichet unique

En cas de problème, je m'adresse à l'autorité de protection des données de mon pays, quelque soit le lieu d'implantation de l'entreprise qui traite mes données.



5 Sanction renforcée

En cas de violation de mes droits, l'entreprise responsable encoure une sanction pouvant s'élever à 4% de son chiffre d'affaires mondial.



Illustration : Martin Visberg

6 Consécration du droit à l'oubli

Je peux demander à ce qu'un lien soit déréférencé d'un moteur de recherche ou qu'une information soit supprimée s'ils portent atteinte à ma vie privée.



Nouveau Règlement européen sur la protection des données personnelles

Après quatre années de débats, l'Union européenne a adopté le projet de règlement sur la protection des données personnelles qui doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique. Le « RGPD » renforce les droits des citoyens européens et leur donne plus de contrôle sur leurs données personnelles. Il simplifie les formalités pour les entreprises et leur offre un cadre juridique unifié. Il est applicable depuis le 25 mai 2018 dans toute l'UE !

CNIL
COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS

LIMITEZ VOS USAGES DE L'EAU !

Les mesures de limitation volontaire des usages de l'eau dans le Puy-de-Dôme sont précisées par arrêté préfectoral. Il s'agit notamment de l'arrêté n° 20220698 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n° 20210587 du 31 mars 2021 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et plaçant le département du Puy-de-Dôme en vigilance.

Cet arrêté est disponible et consultable en Mairie. N'hésitez pas à le demander si vous êtes concerné(e) par les restrictions s'appliquant aux usages de l'eau.



Mesure de limitation volontaire des usages de l'eau dans le Puy-de-Dôme

Limiter vos usages de l'eau (économies d'eau volontaires)

- 
Limiter l'arrosage en plein jour : potagers, terrains de sports, jardins d'agrément, pelouses, espaces verts, golfs, prairies,



- 
Limiter le nettoyage des façades, des voitures, voiries publiques et privées



- 
Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert



Site Internet de la Préfecture : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/eau-r516.html>

AIDE AUX DEVOIRS

Cette activité qui existe depuis octobre 2012 se déroule dans une bonne ambiance de travail les lundis et jeudis de 17 h à 18 h hors vacances scolaires. Ce n'est pas du soutien scolaire mais une aide aux enfants pour les avancer dans leurs devoirs et leurs leçons qui devront être systématiquement vérifiés par les parents. Cela ne demande donc aucune qualification particulière pour les bénévoles qui l'animent.

Nous sommes actuellement 6 à en assurer le fonctionnement. Afin de pallier les diverses absences mais aussi pour mieux aider les enfants, il est souhaitable de recruter de nouveaux bénévoles que nous accueillerons avec plaisir au sein de notre équipe. N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez des renseignements plus précis.

Martine DESPLAT : Tel : 04 73 87 50 69 ou 06 31 52 01 43



Le comité des fêtes de Chanonat vous souhaite la bienvenue!

Nos missions : faire vivre le village et rapprocher les habitants !

Afin de continuer à organiser des événements avec une équipe dynamique et dans la bonne humeur, nous recherchons des bénévoles pour nous aider :

- C'est peu de temps personnel.*
- C'est une bonne occasion de participer à la vie du village.*
- C'est un bel enrichissement personnel.*



N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nous !

« Faisons vivre nos villages, ensemble ! »

Infos : Julien, président-06 32 44 67 03 / Chloé, trésorière- 06 60 34 30 42.



DES CONCERTS POUR L'UKRAINE

Le 8 mai dernier, 3 associations de Chanonat, Auzon le Collectif, Pitchou Rencontres et la Chanonatoise ont joint leurs efforts pour organiser une soirée festive au Château de la Batisse, avec 4 concerts au programme et bien entendu la sortie du four, afin de récolter des fonds pour l'Ukraine.

Avec au moins 400 personnes venues de notre commune et des communes avoisinantes, cette soirée a été une franche réussite, tant sur l'affluence que sur la convivialité. Cette soirée de solidarité a pu se tenir dans le très beau cadre du château de la Batisse grâce au soutien de son nouveau propriétaire, M. Vincent SALESSE, qui a eu la gentillesse de nous faire profiter gracieusement de ce lieu privilégié, et que les organisateurs tiennent à remercier. Merci également à tous les bénévoles, associatifs ou individuels, aux formidables musiciens des 4 groupes et à la municipalité pour ses prêts matériels. Merci surtout à tous les participants pour leur bonne humeur et leur générosité.

La soirée a en effet permis de récolter plus de 3 000 € de bénéfices et de dons. Au départ destiné à aider à l'installation d'une éventuelle famille ukrainienne sur Jussat, l'absence de perspectives d'arrivée nous a fait prendre contact avec plusieurs associations locales engagées dans des initiatives de solidarité avec les ukrainiens. Nous sommes en train de finaliser notre choix et nous vous tiendrons bien évidemment au courant très rapidement.

Une nouvelle soirée est prévue le 2 juillet au jardin

public de Chanonat, où un concert spectacle de Clarschen sera donné dès 18h30. Puis, comme l'an dernier, les infatigables du groupe Fin de Série nous feront encore danser sur les classiques du rock 70's.

En attendant prenez soin de vous.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES CHANONAT-VARENNES-JUSSAT



L'association des parents d'élèves CVJ est heureuse d'avoir pu reprendre ses animations !

En Décembre, un Marché de producteurs et d'artisans qui a attiré de nombreux exposants et visiteurs. Cette fois encore, les retours ont été très positifs et nous vous donnons rendez-vous en décembre 2022 !

En Décembre 2021 également, une vente de gâteaux Bijou qui a connu comme d'habitude un grand succès.

En Mars, le Carnaval a pu se dérouler sous un beau soleil ; les enfants et même quelques plus grands ont joué le jeu, vêtus de leurs plus beaux déguisements, et ont déambulé dans les rues du village. Tous se sont retrouvés dans la cour de l'école autour d'une boisson et d'une crêpe dans une ambiance conviviale !

Le 15 Mai, a eu lieu la Bourse aux jouets qui a réuni pas moins d'une trentaine d'exposants. A l'issue de cette journée, les exposants ont été nombreux à faire don de leurs invendus aux Restos du Cœur ! Merci à tous pour votre engagement et votre générosité.

Le 20 Mai, grâce à un partenariat avec « les Jardins Suspendus » maraîcher à Chanonat, les personnes ayant passé commande ont pu retirer leurs plants à la sortie des écoles. Dans quelques semaines, nous récolterons de délicieuses courgettes, tomates, salades et autres légumes de saison !

Ces diverses manifestations ont permis à notre association de verser à la coopérative scolaire la somme de 1500 € ! Nous sommes bien entendu fiers et heureux que l'engagement de l'APE CVJ puisse permettre de financer différents projets pour toutes les classes.

Nous remercions tous les participants et les bénévoles qui ont rendu possible l'organisation de ces belles journées ! Merci également à toutes les autres associations, particuliers et municipalité qui nous prêtent régulièrement ce dont nous avons besoin !

Forts de ces belles réussites, nous poursuivons nos actions, et pour clore de la plus belle des manières cette année scolaire, nous allons organiser le 18 juin après-midi une Fête des enfants. Sont prévus de nombreux jeux et animations pour petits et grands (entre 3 et 11 ans) ! Ce moment sera aussi l'occasion pour certains enfants de présenter, à tous les participants, des travaux et ateliers réalisés à l'école au cours de cette année. Une buvette avec petite restauration au profit de l'APE CVJ sera mise en place. Pour que cette journée soit une totale réussite, nous avons besoin de la mobilisation de nombreux parents. Vous êtes plusieurs déjà à vous être manifestés et nous vous en remercions !

Nous sommes certains que vous serez toutes et tous au rendez-vous !

Les Bénévoles de l'APE CVJ : ape.cvj@gmail.com

Nous continuons bien sûr à communiquer via notre Facebook : Association Parents d'élèves CVJ, ainsi que dans les futurs bulletins municipaux et sur l'application Panneau Pocket mise en place par la Mairie.





LA CHANONATOISE

Après sa vidange le 30 octobre 2021, l'Étang de la Prairie a été laissé vide pendant tout l'hiver.

Lors de la vidange, une partie de la vase est descendue dans le petit étang qui l'a stockée. Après décantation, ce petit étang a aussi été vidé. Des bottes de paille en sortie ont filtré les eaux, évitant une pollution de l'Auzon.

Après essorage des vases, un entrepreneur est intervenu pour curer les deux étangs. Les 350 m³ enlevés sont stockés sur un terrain voisin, hors d'atteinte d'une crue de l'Auzon et sont en voie de végétalisation.

Après quelques semaines, le grand étang a été remis en eau, la vie aquatique a repris.

Grenouilles, libellules et insectes divers sont réapparues, puis reproduits sous forme de têtards et de larves, tandis que les gammarus venus du bief recolonisent les dépôts végétaux.

Nous avons alors procédé à la réintroduction de

poissons : 100 kg de carpes dont quelques gros spécimens, 20 kg de tanches, 40 kg de gardons et ables. Ces deux derniers sont en nombre insuffisant, nous en rachèterons à l'automne avec des goujons.

Les poissons, en cours de reproduction, sont nourris jusqu'à fin mai, leur permettant une survie optimale. Quelques décès sont inévitables.

La pêche sera ouverte en juin, date à déterminer prochainement. Nous recommandons aux pêcheurs de remettre un maximum de poissons à l'eau cette année, afin de sauvegarder un stock encore insuffisant.

Après deux ans d'absence, la Fête de la Pêche sera reconduite le dimanche 26 juin prochain avec un lâcher de truites au petit étang. Diverses animations seront prévues.

Nous invitons pêcheurs, associations et habitants à venir fêter cette réouverture.



PITCHOU RENCONTRES



Après cette dure période due à la pandémie, Pitchou Rencontres reprend ses activités afin de pouvoir à nouveau partager des moments de convivialité auxquels nous avons été privés pendant ces deux années.

Pour des mesures sanitaires, le goûter de Noël prévu le 11 décembre 2021 a dû être annulé. Néanmoins, le Père Noël nous avait confié la tâche de distribuer des sachets de friandises à tous les enfants inscrits pour ce goûter.

Le dimanche 20 mars 2022, les conditions sanitaires étant allégées, nous avons pu organiser notre après-midi « crêpes-party » qui était précédée de deux balades durant lesquelles petits et grands ont pu partager ce moment de détente en pleine nature. La moins longue rejoignait l'étang de la prairie, et pour les plus aguerris, la plus longue passait derrière le château de La Batisse. De retour à la salle du Pitchou, nos valeureux marcheurs et marcheuses étaient attirés par l'odeur alléchante de bonnes crêpes. Celles-ci ont même poussé les plus gourmands à renouveler la dégustation.

Le samedi 7 mai, un grand concert était donné au château de la Batisse dont les bénéficiaires étaient au profit de l'Ukraine. L'association Pitchou Rencontres faisait partie des associations de Chanonat qui se sont investies dans cette grande manifestation.

L'ambiance musicale était assurée par quatre groupes, les enfants se découvraient un nouveau visage avec les deux maquilleuses de la soirée et, pour les estomacs, une buvette et différents stands de restauration dont celui de Pitchou Rencontres, stand où des hot-dogs et frites ont été proposés. Au regard de la fréquentation, du sourire de chacun et du déhanché de certains, cette soirée s'est conclue comme une franche réussite. De quoi satisfaire et rendre fiers les nombreux bénévoles ayant participé à son organisation

Notre prochain rendez-vous sera le samedi 25 juin à 11h00 à la salle du Pitchou où nous nous réunirons pour l'Assemblée Générale suivi d'un pot de l'amitié. Nous prolongerons la journée en nous retrouvant pour un méchoui. Que de bonnes et belles choses en perspective !

N'hésitez plus, rejoignez l'association Pitchou Rencontres pour de nouvelles aventures.

Bel été à tous.



06 60 32 75 27 - pitchou.rencontre@gmail.com



SAISON CULTURELLE DÉPARTEMENTALE 2022/2023

Habitant(e)s de nos trois villages

Retenez le dimanche 27 novembre 2022

17h30 salle des loisirs Pierre de Neufville

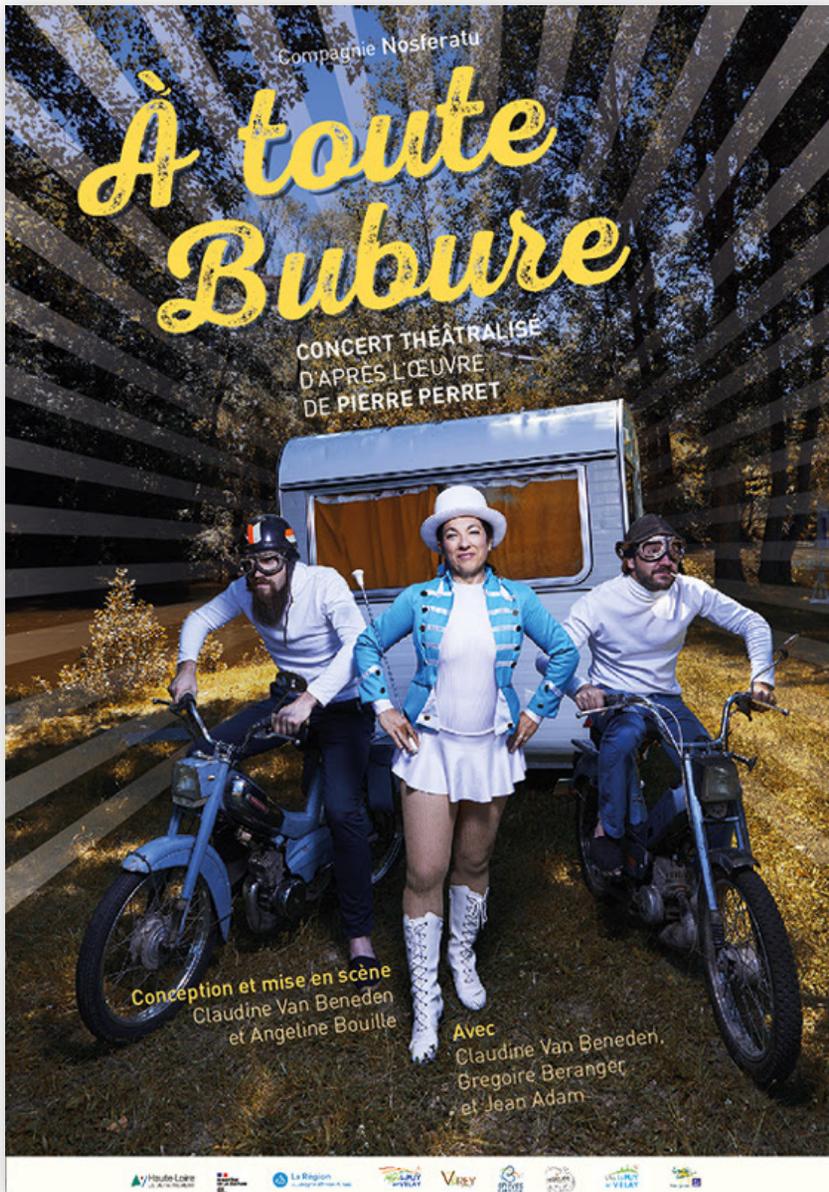
Dans le cadre de la saison culturelle départementale notre commune accueillera la troupe théâtrale

À toute Bubure

Concert théâtralisé

Avec des chansons de Pierre Perret

Dans l'intimité d'une cuisine fantaisiste et colorée, des personnages loufoques préparent des gaufres en chantant Pierre Perret. Un grand de la chanson, à redécouvrir au théâtre. Un simple spectacle qui fait du bien et réunit les générations





TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME : QUELQUES INFORMATIONS IMPACTANT LA COMMUNE

PLAN DE RELANCE FRANCE

Dès l'annonce de son lancement, l'exécutif et les services du Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) se sont dépensés sans compter pour présenter des dossiers et faire les demandes d'aides financières qui s'y rattachent. Tous les dossiers participent à la transition écologique et concernent, pour l'essentiel, les infrastructures, les mobilités vertes et la rénovation énergétique.

Pour un montant total de travaux s'élevant à 9,5 M€ TTC, les subventions accordées sont de 4,29 M€.

Par exemple, le dossier, qui a été monté relatif à l'optimisation des systèmes de commande des réseaux d'éclairage public par l'installation d'horloges astronomiques communicantes, a obtenu une aide de 1,60 M€ du CAS-FACÉ (Compte d'Affectation Spécial-Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale) pour des travaux estimés à 2,29 M€ H.T..

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ : ÉVOLUTION DES TARIFS POUR 2022

La commune de Chanonat bénéficie des marchés du TE63 pour l'alimentation en électricité de son réseau d'éclairage public et de ses bâtiments communaux. Or, ces marchés sont indexés sur le dispositif de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH - EDF), le meilleur des choix, en 2020, lors de la passation desdits marchés. De ce fait, nous avons pu bénéficier, pour l'année 2021, de niveaux de prix relativement faibles par rapport aux autres offres concurrentielles du marché de l'électricité.

Or, depuis la guerre russo-ukrainienne, la demande croissante d'électricité conduit à un dépassement du plafond de l'ARENH ayant pour conséquence des écrêtements des quantités contractualisées, écrêtements qui se traduisent par des hausses tarifaires sur la part énergie. Tout ça pour dire que les niveaux de prix de marché concernant Chanonat (lot n° 1, puissances comprises entre 36 kVA et 250 kVA, et lot n° 3, puissances inférieures ou égales à 36 kVA), qui se situaient entre 55 € et 74 € le MWh selon le lot, explosent pour atteindre 98 € pour le lot n° 1 jusqu'à 105,50 € pour le lot n° 3. Il est à noter que cette part d'énergie pèse, selon la puissance souscrite, à hauteur de 40 % à 50 % dans le prix de la facture TTC. Il en résulte donc, selon la nature des contrats, une augmentation tarifaire TTC 2022 de 15 % à 40 % relativement à la facture annuelle 2021.

RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE IRVE (INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES)

TE63 a souhaité développer un service public de la mobilité électrique afin de participer au développement du véhicule électrique sur le territoire du Puy-de-Dôme. « Voyagez électrique ! » en toute sérénité grâce au réseau qui comprendra, d'ici 2022, 87 bornes à charge normale et 5 bornes à charge rapide. Les bornes sont installées autour des axes principaux et secondaires importants ainsi que dans les zones touristiques du département. Ces bornes font parties du réseau IRVE-TE63, créé par le syndicat. Pour la tarification proposée de recharge du véhicule, se reporter au tableau joint.

NATURE DE L'UTILISATEUR	ABONNEMENT	COÛT DU SERVICE* (tout montant en euros TTC)		
		CHARGE NORMALE (jusqu'à 22 kVA en AC et jusqu'à 25 kVA en DC)	CHARGE RAPIDE (43 kVA en AC ou 50 kVA en DC)	CB SANS CONTACT POUR CHARGE RAPIDE (43 kVA en AC ou 50 kVA en DC)
Abonné	12 € /an	0,06 € /min	0,20 € /min	Sans objet
Non Abonné et itinérant	Sans objet	0,09 € /min**	0,30 € /min**	6,50 € la recharge

* Ne sont pas facturées les sessions de recharge d'un temps inférieur à 2 minutes ou ayant conduit à la délivrance d'un volume d'énergie inférieur à 500 Wattheures.

** Pour les itinérants, ce coût est susceptible d'être majoré des frais facturés à leurs clients par les opérateurs de mobilité.

Important : le décompte du temps de recharge commence lors du passage du badge (ou de la CB sans contact) et se termine lors du nouveau passage du badge (ou de CB sans contact).



ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES OUVERTES AU PUBLIC POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE)

Ce schéma directeur définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.

La période actuelle est charnière pour le développement de la mobilité électrique. Le marché se développe, l'offre de véhicules évolue rapidement, de nouvelles obligations apparaissent pour les infrastructures de recharges et les initiatives privées augmentent.

Afin de proposer un cadre et assurer une cohérence dans le développement des bornes de recharge ouvertes au public (publiques et privées) sur le département du Puy-de-Dôme dans les années à venir, le TE63 propose de réaliser un SDIRVE puydômois.

D'autres établissements publics et collectivités voisines des régions AuRA et PACA se sont engagés dans la réalisation de schémas similaires avec le souci de créer un maillage cohérent régional. C'est le cas notamment du SDE03 (Allier), du SDE04 (Alpes-de-Haute-Provence), du SyME05 (Hautes-Alpes), du SDE07 (Ardèche), du TE38 (Isère), du SDES (Savoie), du SYANE (Haute-Savoie), du SYMIELEC (Var). Le SIEA (Ain) et le SIGERLY (69 - région Lyonnaise) non encore titulaires de la compétence IRVE ont engagé les démarches pour intégrer cette compétence à leurs statuts et s'intéressent également à la réalisation de tels schémas.

Les régions AuRA et PACA ont affiché leur volonté d'élaborer un SDIRVE.



LE CLASSEMENT DE LA MONTAGNE DE LA SERRE, LE PLAN PAYSAGE ET CHANONAT

La commune de Chanonat est au cœur de deux projets en cours d'élaboration : le classement de la montagne de la Serre mené par l'Etat et le plan paysage par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le département :

1 • Le classement de la montagne de la Serre et ses coulées adjacentes :

Tout chanonatois connaît ce long plateau qui barre l'horizon au sud de la commune. Il s'agit d'une coulée volcanique très ancienne (3 millions d'années) qui, du fait de mouvements tectoniques et de l'érosion, surplombe maintenant les nouvelles vallées qui se sont creusées à ses pieds (la Veyre et l'Auzon), vallées elles-mêmes concernées par le volcanisme récent de la chaîne des puys puisque leur fond de vallée est parcouru par deux coulées, celle de l'Auzon datant de seulement 60 000 ans.

Ce projet de classement est mené par l'Etat depuis 2021 (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes).

Lors d'une réunion en avril 2022, Monsieur le Préfet a rappelé l'enjeu : le classement dans le périmètre UNESCO Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne repose sur l'intérêt majeur du site au point de vue géologique.

Sept communes sont concernées dont Chanonat en partie (voir plan 1). Six thèmes sont abordés par l'étude : le patrimoine géologique, l'urbanisation et le bâti, les énergies renouvelables, l'agriculture, la forêt et l'accueil du public.

Le calendrier à venir sera l'enquête publique courant

septembre prochain.

Pour Chanonat, concomitamment au classement, il est proposé de simplifier les servitudes sites et monuments historiques remplacés par un périmètre délimité des abords (voir plan 2) dont la portée est à préciser avec la direction des affaires culturelles.

2 • Le plan paysage :

Une réflexion commune est menée par des agents du Département du Puy-de-Dôme et du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, pour l'élaboration d'un Plan de Paysage avec les 30 communes concernées par l'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au Patrimoine (voir article dans bulletin n° 90)

Elle part d'une question en forme de fil rouge : Quelles sont les singularités de nos paysages dans lesquelles on se reconnaît, et que l'on souhaite transmettre aux générations futures.

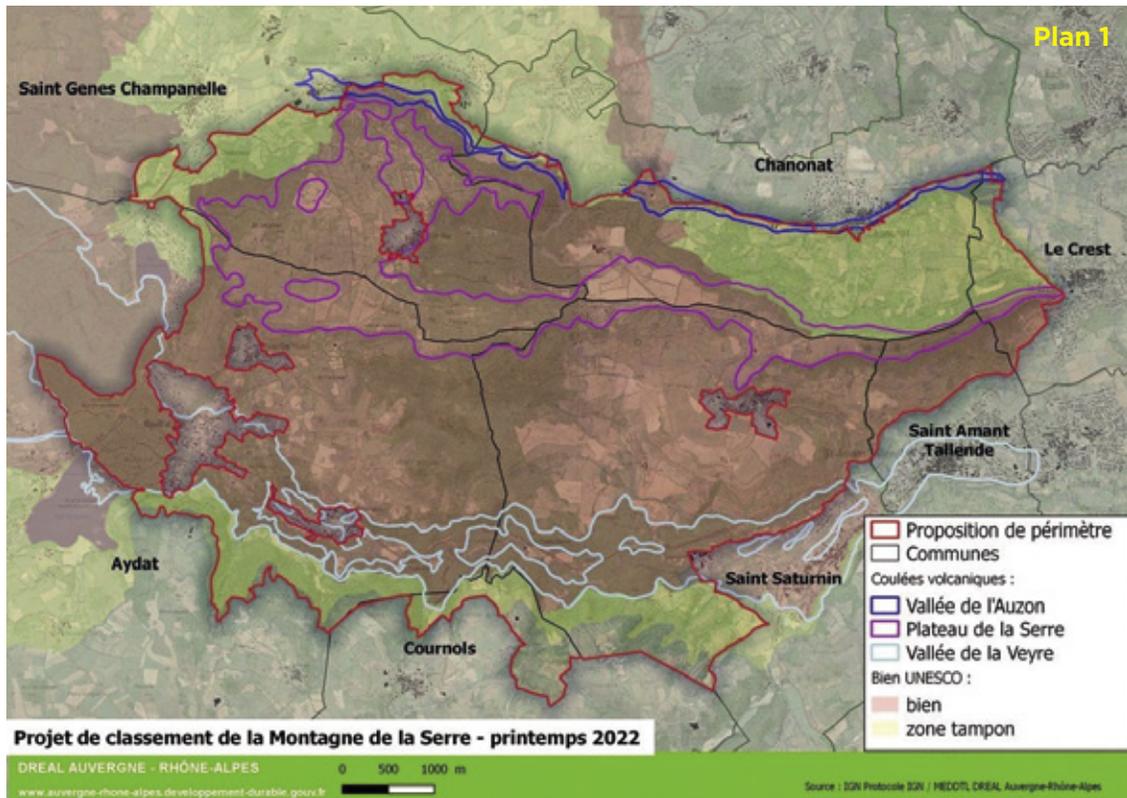
Six identités de paysage ont été répertoriées et pour Chanonat il s'agit de l'identité 6 : Montagne de la Serre et pays coupés (voir plan 3).

En conclusion, ces travaux se rejoignent pour Chanonat et devraient déboucher pour un plus pour la commune : entre autres, mise en valeur du petit patrimoine géologique et bâti, aide à l'agriculture qui participe à la lecture du relief, limitation de l'artificialisation des terres, reconnaissance des identités bâties...

En finalité pour qu'il fasse bon vivre à Chanonat dans un paysage sauvegardé pour ses habitants et pour son développement touristique.

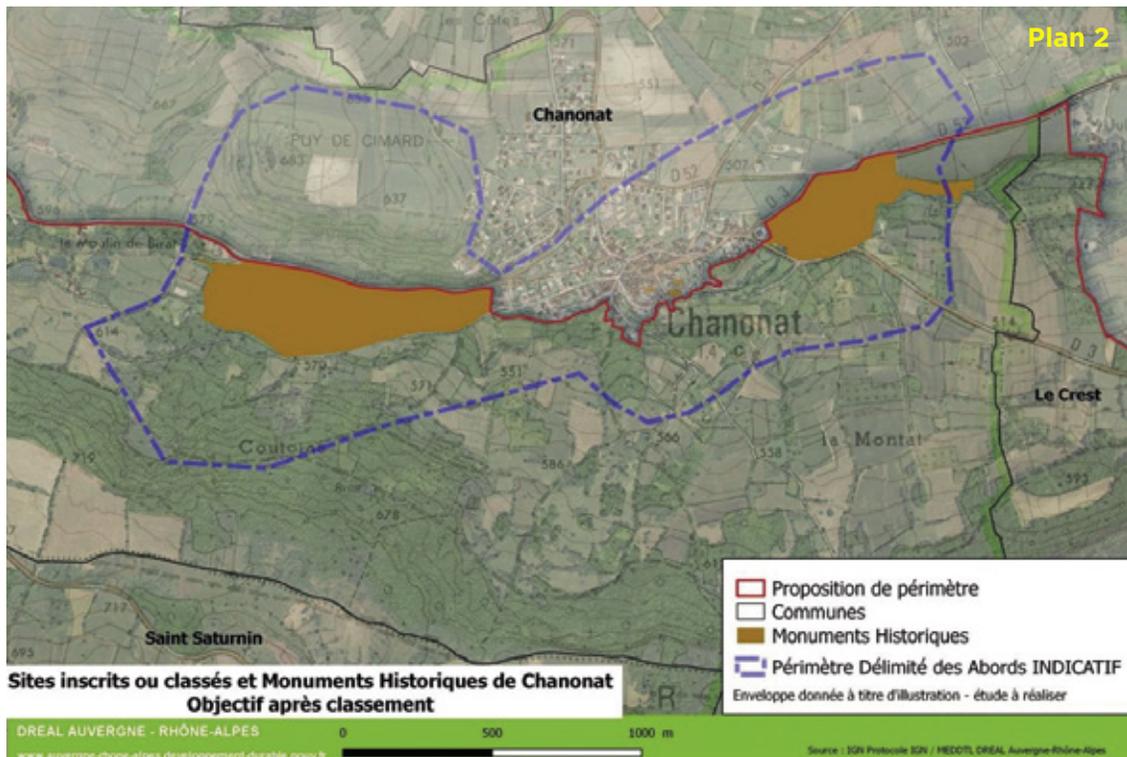
LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ

Montagne de la Serre : le périmètre global



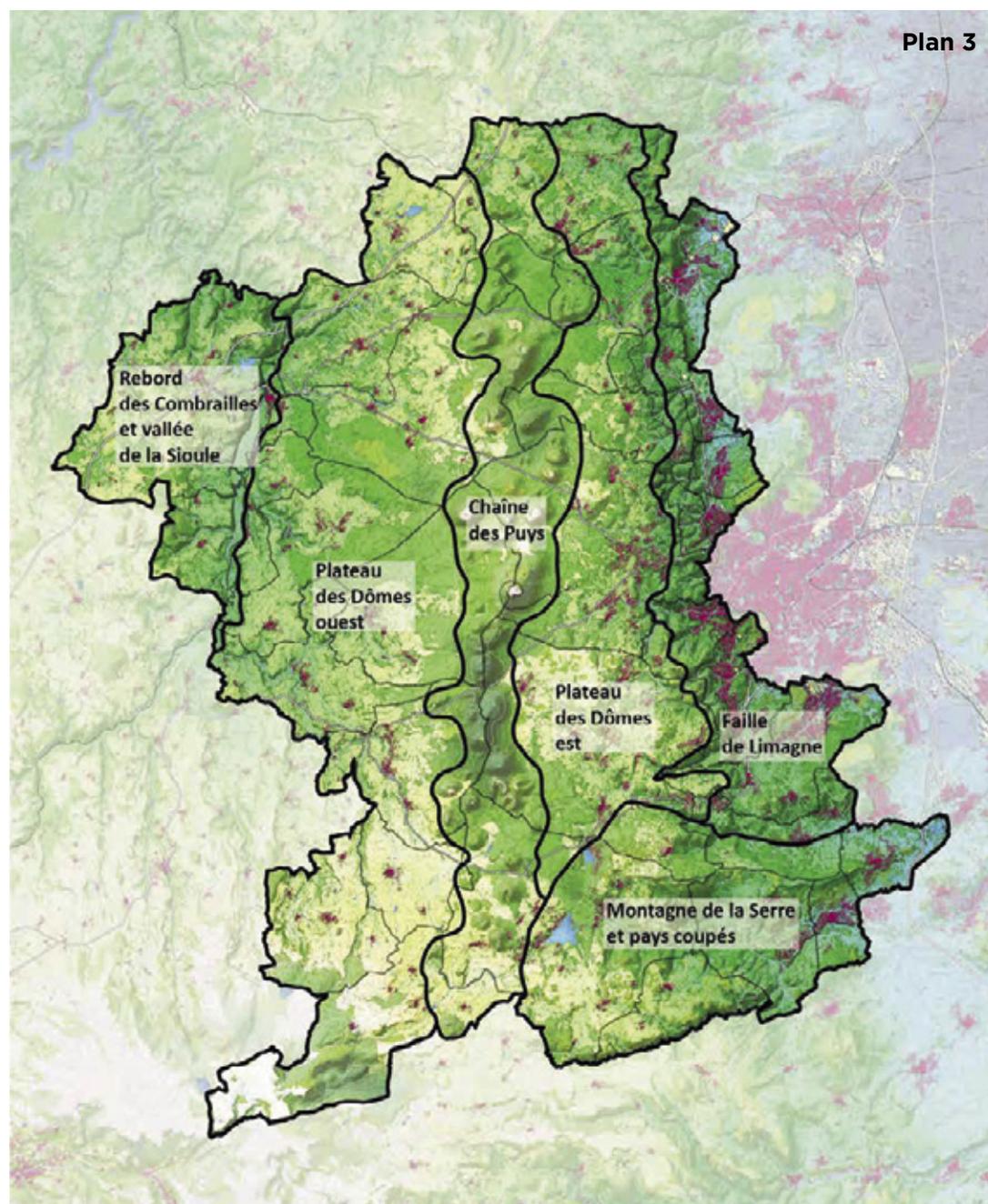
LES SERVITUDES EXISTANTES

Exemple à titre indicatif



LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

6 unités de paysage





1 • VOUS AVEZ LA PAROLE OU NOUS SOUHAITONS VOTRE AVIS

- Depuis que M. le Maire a mis fin à la diffusion du conseil municipal sur Facebook, nos concitoyens ont perdu une possibilité de participer à la vie communale. Aussi nous vous invitons à contacter vos élus pour exprimer vos préoccupations.
- Nous avons demandé notamment un débat public pour savoir si le projet d'un policier municipal était une de vos attentes, mais nous avons essuyé un refus de M. le Maire.

2 • A L'ÉCOUTE DE VOS PRÉOCCUPATIONS

- Certains d'entre vous se sont émus de la possible vente de l'école de Jussat et de la CURE de Chanonat. Un groupe de travail s'est formé pour mener une réflexion dont nous attendons le retour et la présentation au conseil municipal.
- Les parents d'élèves posent la question des travaux et aménagements de l'école. Le budget 2022 ne prévoit rien en ce qui concerne la rénovation des bâtiments (excepté les travaux indispensables pour en terminer avec les installations sanitaires actuelles, nécessairement provisoire), car la construction de la nouvelle cantine pèse encore lourdement sur nos finances et nous oblige à attendre avant de faire une nouvelle demande de subventions pour un autre projet.

Pour les jeux dans la cour, M. le Maire a proposé au conseil municipal 10 000 euros, mais ne souhaite ni demander de subventions ni associer ce projet avec un village (city) parc ou un skate parc.

- Une grande majorité de nos associations sont en difficultés pour diverses raisons - manque de bénévoles, effet COVID... Nous sommes à l'écoute de leurs préoccupations grâce au travail de la commission des associations ; nous cherchons à bien les connaître pour mieux répondre à leurs besoins et ne pas laisser disparaître ce qui fait le dynamisme d'un village.
- L'étude des risques de ruissellements des eaux de surface sur le versant de Cimard est un sujet que nous relançons au conseil municipal.

3 • NOS PRISES DE POSITIONS ET RÉSULTATS DE NOS INITIATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Pour la sécurité des habitants de Varennes, à l'initiative de la conseillère Marine De Lima avec le soutien de M. le Maire et du conseil, le village va se doter d'une sirène pour alerter la population d'un danger immédiat....
- Lors du conseil municipal consacré au budget, M. Xavier DENIS a proposé de modifier le barème de la cantine afin de le mettre en adéquation avec la réalité financière des familles de la commune. La proposition a été retenue ; un nouveau barème sera proposé.
- En ce qui concerne les réseaux assainissement et l'évacuation des eaux pluviales, nous avons voté le budget des études qui permettent de faire le diagnostic et le budget des travaux. Nous soutenons cette volonté d'amélioration des réseaux. Notre commune a pris beaucoup de retard pour se mettre aux normes et respecter la loi. Actuellement l'eau de pluie se déverse pour certains quartiers dans le réseau d'assainissement, ce qui sature l'usine de traitement.
- Nous avons voté l'achat de gros matériel, en remplacement d'un matériel devenu vétuste. Ceci permettra un travail plus efficace et plus sécurisant de nos employés municipaux.

4 • HUMEUR DE CONSEILLERS

- Le conseil municipal a malheureusement perdu trois conseillers, tandis qu'un seul remplaçant a rejoint l'équipe. Nous constatons aussi l'absence quasi systématique de certains élus, au niveau du conseil municipal et des commissions. La tâche est pourtant importante, gérer et améliorer la vie de nos concitoyens demande l'implication de tous.



CONTACTS UTILES

MEDECIN

Dr Minh BAUD : 04 73 87 59 51

INFIRMIERS

Audrey GRAPIN : 06 13 11 17 84

Lilian MOUGIN : 06 13 11 17 84

CLINIQUE DE LA CHATAIGNERAIE

04 73 40 80 40

PHARMACIE LE GERGOVIAL

04 73 79 40 05

SAPEURS POMPIERS

18

SAMU

15

POLICE SECOURS

17

REPAS À DOMICILE

Service de Mond'Arverne Communauté

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

04 73 39 62 00

AIDE À DOMICILE

Service de Mond'Arverne Communauté

Vous avez besoin d'aide dans votre quotidien : entretien de votre logement, préparation de vos repas, aide à la toilette, courses...

04 73 69 24 28

ECOLE PRIMAIRE

Directrice : Catherine TOURNADRE

04 73 84 64 23

RESTAURANT SCOLAIRE

04 73 69 44 30

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

04 73 69 44 30

MAIRIE DE CHANONAT

Le Bourg 63450 CHANONAT

Tél. 04 73 79 41 05 • Fax 04 73 87 54 17

mairie-chanonat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et vendredi : 8h45-12h30 et 14h00-17h00

Mercredi : 8h45-12h30 et 14h00-16h30

Mardi, jeudi et samedi : 8h45-12h30

Directeur de publication : Julien BRUNHES

Réalisation - Impression :

L'IMPRIMEUR

80, Avenue Jean Jaurès, Espace Mozac
63200 Riom

04 73 38 82 95

www.limprimeur.online

Imprimé sur papier recyclé.